

Arrêté ministériel du ... (date) établissant le formulaire de notification périodique de données environnementales

Le Ministre de la Santé, l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,

Vu le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et notamment ses articles 76bis, 76ter et 76quater, insérés par le décret du 22 novembre 2007 et modifiés en dernier lieu par le décret du 25 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 avril 2024 relatif à l'obligation de notification périodique de données environnementales et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2007 relatif à l'obligation de notification périodique de données environnementales et modifiant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 9 avril 1992 relatif aux déchets dangereux, l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 9 avril 1992 relatif aux huiles usagées, l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 janvier 2006 relatif à la vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre spécifiés et l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et aux diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, l'article 3 ;

Vu l'avis n°__ du Conseil d'État, donné le ____, en application de l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 1°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant que le présent arrêté impose l'utilisation d'un formulaire de récolte des données environnementales spécifique et établit les volets du formulaire à compléter pour chaque installation et activité soumise à l'obligation de rapportage des données environnementales ;

Considérant que les annexes I et II du présent arrêté constituent une modernisation du formulaire précédemment annexé en annexe II de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2007 relatif à l'obligation de notification périodique de données environnementales abrogé ;

Que c'est par ailleurs aux fins de respecter les obligations arrêtées par le règlement n°166/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 janvier 2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, et modifiant les directives 91/689/CEE et 96/61/CE du Conseil, que la Wallonie a recours à un outil informatique unique, nommé Registre des émissions industrielles Wallonnes (REIWa) ; que cet outil informatique unique assoit le principe de simplification administrative, la dématérialisation des procédures administratives et contribue à faciliter le rapportage des données environnementales par les établissements concernés par cette obligation ;

ARRÊTE :

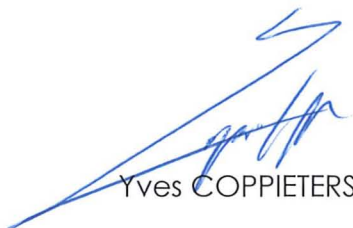
Article 1^{er}. Le formulaire de notification périodique des données environnementales visé à l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 avril 2024 relatif à l'obligation de notification périodique de données environnementales et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2007 relatif à l'obligation de notification périodique de données environnementales et modifiant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 9 avril 1992 relatif aux déchets dangereux, l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 9 avril 1992 relatif aux huiles usagées, l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 janvier 2006 relatif à la vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre spécifiés et l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et aux diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement relatif à l'obligation de notification périodique de données environnementales, est introduit au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2. Le procédé reconnu comme permettant d'assurer le rapportage des données environnementales par voie électronique est l'application « REIWa » (Registre des Émissions Industrielles Wallonnes), disponible à l'adresse <https://reiwa.wallonie.be>.

Art. 3. L'annexe 2 du présent arrêté liste les volets du formulaire à compléter pour chaque installation et activité visée à l'annexe du même arrêté.

Namur, le **13 AVR. 2024**

Le Ministre de la Santé, l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,



Yves COPPIETERS

Annexe 1 – Formulaire de notification périodique de données environnementales

Volet « Coordonnées »

Etablissement

Nom de l'établissement

Rue

Numéro du bâtiment

Boîte postale

Code postal

Localité

Commune

Numéro de téléphone

Numéro de fax

Numéro de gsm

Adresse email générique

Site internet

Langue

Numéro BCE de l'établissement

Actif à la BCE

☐

Fédération d'entreprise

[Lien web vers la BCE \(établissement\)](#)

Latitude (Y) - Coordonnées Lambert 2008 (m)

Longitude (X) - Coordonnées Lambert 2008 (m)

Commentaire

Entreprise mère

Nom de l'entreprise mère

Rue

Numéro du bâtiment

Boîte postale

Code postal

Localité

Commune

Pays

Site internet

Numéro BCE de l'entreprise mère

Type d'entreprise

Forme juridique

[Lien web vers la BCE \(entreprise\)](#)

Actif à la BCE

☐

Dénomination sociale BCE

Dénomination commerciale BCE

Commentaire

Personnes de contact

Rôles

Civilité

Nom

Prénom(s)

Fonction au sein de l'établissement

Langue

Numéro de téléphone

Numéro de gsm

Numéro de fax

Adresse mail

Rôles

Civilité

Nom

Prénom(s)

Fonction au sein de l'établissement

Langue

Numéro de téléphone

Numéro de gsm

Numéro de fax

Adresse mail

Pièces jointes

Commentaires

Volet « Activité »

Etablissement

Activité REIWA

Identification

Nom de l'activité

Description de l'activité

Temporalité

Date de début d'activité

Date de fin d'activité

Identification

Nom de l'activité

Description de l'activité

Temporalité

Date de début d'activité

Date de fin d'activité

Code EPRTTR + Libellé

Code IED + Libellé

Code NQE + Libellé

Identifiant SEVESO

Identifiant ETS (ou statut si indisponible)

Statut TIO2

Détails

Technique

Capacité nominale autorisée

Unité de mesure

Nombre d'heures d'exploitation autorisées
annuellement

Autre

Commentaire

Activité BCE

Code + Libellé de l'activité NACE BCE *

Type d'activité *

Catégorie d'activité *

Entreprise mère – Activité BCE

Code + Libellé de l'activité NACE

Type d'activité

Catégorie d'activité

Management environnemental

Nom de la certification environnementale

Date de mise en place de la certification

Date de fin de la certification

Durée de la certification (année)

Commentaire

Volet « Installations »

Liste de vos installations

Identification

Nom de l'installation

Description de l'installation

Activités auxquelles est liée l'installation

Temporalité

Date de début d'activité (de l'installation)

Date de fin d'activité (de l'installation)

Statut

Statut de l'installation

Localisation

Latitude (Y) - Coordonnées Lambert 2008 (m)

Longitude (X) - Coordonnées Lambert 2008 (m)

Autre

Nombre d'heures d'exploitation autorisées annuellement

Capacité nominale

Unité de mesure

Commentaire

S'agit-il d'une installation de production ?

☐

S'agit-il d'une installation de combustion ?

☐

S'agit-il d'une installation d'incinération ?

☐

S'agit-il d'une installation d'auto-production d'énergie ?

☐

S'agit-il d'une installation valorisant du biogaz ?

☐

Combustion :

Champs relatifs aux installations de combustion

Type d'installation de combustion *

Description de l'installation de combustion

Puissance thermique nominale (MW thermique) *

L'installation fait-elle partie d'une raffinerie ?

☐

Permis

Code de la dérogation

Condition spécifique (art. 51)

Commentaire de la condition spécifique

Incinération :

Champs relatifs aux installations d'incinération

Capacité nominale de combustion tous déchets confondus (t/heure)

Capacité autorisée de combustion des déchets dangereux (t/heure)

Capacité autorisée de combustion des déchets non dangereux (t/heure)

S'agit-il d'une incinération de déchets municipaux en mélange ?

☐

Au moins 40% de la chaleur relâchée provient de la combustion des déchets ?

☐

Installation de co-incinération

☐

Opération de traitement

R1

Commentaire de la condition spécifique

Url du permis

Commentaire

Permis

Code de la dérogation

Condition spécifique (art. 51)

Autoproduction d'énergie :

Champs relatifs à l'autoproduction d'énergie

Type d'autoproduction *

Cogénération

Type de cogénération *

Puissance électrique nominale brute (kW) *

Puissance électrique nominale nette (kW) *

Puissance thermique nominale (kW) *

Panneaux solaires photovoltaïques

Puissance électrique nominale des panneaux (kW crête) *

Puissance électrique nominale de l'onduleur (kW) *

Panneaux solaires thermiques

Puissance thermique nominale (kW) *

Pompe à chaleur

Type de pompe à chaleur *

Champ d'application *

Réversibilité de l'installation

Puissance calorifique nominale (kW) *

Coefficient de performance - COP (-) *

Facteur de performance saisonnier (-)

Groupe électrogène

Puissance électrique nominale (kW) *

Eolienne

Puissance électrique nominale brute (kW) *

Puissance électrique nominale nette (kW) *

Installation hydraulique

Puissance électrique nominale brute (kW) *

Puissance électrique nominale nette (kW) *

Biogaz :

Champs relatifs aux installations de biogaz

Type d'installation de biogaz *

Valorisation

x

▼

Sous-type d'installation de biogaz *

▼

Description du sous-type d'installation de biogaz

Installation LCP

Généralités

Nom de l'installation *

Description de l'installation

Temporalité

Date de début d'activité (de l'installation) *

Date de fin d'activité (de l'installation)

Localisation

Latitude (Y) - Coordonnées Lambert 2008 (m) *

Longitude (X) - Coordonnées Lambert 2008 (m)

Autre

Nombre d'heures d'exploitation autorisées annuellement *

Commentaire

Identification

Installation(s) de combustion liée(s) à l'installation LCP

Cheminée liée à l'installation LCP

Statut de l'installation LCP

Technique

Capacité thermique nominale totale (MW thermique)

Commentaire

Volet « Points de rejets »

Dans l'eau

Nom du rejet *



Nom du déversement



Latitude (Y) - Coordonnées Lambert 2008 (m)

Longitude (X) - Coordonnées Lambert 2008 (m)

Nature des eaux



Milieu récepteur



Station publique



Masse d'eau réceptrice



Dans l'air

Nom de la cheminée *



Description de la cheminée



Hauteur de la cheminée (m) *

Surface du débouché à l'atmosphère (m²) *

Température moyenne à la sortie (°C) *

Débit total gaz sec (Nm³/h) *

Latitude (Y) - Coordonnées Lambert 2008 (m) *

Longitude (X) - Coordonnées Lambert 2008 (m) *

Existence d'un système de désulfurisation ?



Commentaire



Volet « Indicateurs d'activité »

Faits marquants

Faits marquants de l'année écoulée 



Faits marquants de l'année précédente



Données économiques générales

Exercice comptable

Référentiel comptable (+Autre)



Date de début de l'exercice comptable



Date de fin de l'exercice comptable



Indicateurs économiques

Chiffre d'affaires total (€)

Chiffre d'affaires total (€) de l'année précédente

Chiffre d'affaires exporté total (€)

Chiffre d'affaires exporté total (€) de l'année précédente

Investissements totaux (€)

Investissements totaux (€) de l'année précédente

Dépenses courantes totales (€)

Dépenses courantes totales (€) de l'année précédente

Valeur ajoutée totale (€)

Valeur ajoutée totale (€) de l'année précédente

Emplois

Nombre d'emploi (ETP)

Nombre d'emploi (ETP) de l'année précédente

Nombre de poste de travail

Nombre de poste de travail de l'année précédente

Commentaire

Fonctionnement des installations

Nom de l'installation

Nombre annuel d'heures d'exploitation de l'année écoulée *

Nombre annuel d'heures d'exploitation de l'année précédente

Nombre annuel d'heures d'exploitation autorisées par votre permis

Commentaire

Production

Produit

Caractéristiques

Libellé du produit *

Activité à laquelle est liée le produit *

Description du produit

Catégorie CPA 2008 du produit * 

Type de process

Date de lancement de la production du produit *

Date d'arrêt de la production du produit

Commentaire relatif à la période

Volume de production

Volume de production de l'année écoulée *

Unité du volume de production de l'année écoulée *

Volume de production de l'année précédente

Unité du volume de production de l'année précédente

Commentaire relatif au volume de production

Sous-produit

Caractéristiques

Libellé du sous-produit *

Activité à laquelle est liée le sous-produit *

Description du sous-produit

Catégorie du sous-produit *

Type de process

Date de lancement de la production du sous-produit *

Date d'arrêt de la production du sous-produits

Commentaire relatif à la période

Volume de production

Volume de production de l'année écoulée *

Unité du volume de production de l'année écoulée *

Volume de production de l'année précédente

Unité du volume de production de l'année précédente

Commentaire relatif au volume de production

Volet « Rejet de polluants dans l'eau »

Statut des points de rejet

Identification

Nom du rejet

Nom du déversement

Type d'eau

Milieu récepteur

STEP/Masse d'eau réceptrice

Statut du point de rejet *

Commentaire (relatif au statut)

Volume annuel rejeté (m³) *

Rejets d'eau industrielles

Points de rejet

Nom du rejet

Nom du déversement

Volume rejeté (m³)

Polluants

Nom du rejet

Nom du déversement

Nom du polluant *

Volume annuel rejeté

Comment souhaitez-vous encoder vos données ?

Encodage des résultats de mes différentes analyses via l'outil d'aide au remplissage



Encodage des charges uniquement



Je n'ai pas la possibilité d'encoder mes données



Méthode d'analyse

Date de l'analyse *



Type de méthode *

Commentaire (propre à l'analyse)

Rejets

Débit du jour (m³/jour)

0

Concentration / Limite de quantification *

0

Unité de mesure *

Concentration sous la limite de quantification



Concentration (mg/l)

X

Autre

Commentaire (relatif au polluant)

Prélèvement d'eaux en entrée

Points de rejet

Nom du rejet

Nom du déversement

Caractéristique

Volume annuel prélevé (m³) *

Autre

Commentaire

Caractéristiques

Nom du polluant *

Concentration moyenne (mg/l) *

0

Commentaire

Bilan de vos rejets d'eaux industrielles

Points de rejets

Nom du rejet



Nom du déversement



Volume rejeté (m³)



Volume prélevé



Polluants rejetés

Nom du polluant



Volume rejeté (m³)



0

Volume prélevé



0

Concentration moyenne en entrée



0

Charge totale en entrée de l'établissement (kg/an)



0

Charge totale en sortie du point de rejet (kg/an)



0

Charge totale rejetée (kg/an)



0

Charge totale rejetée (%)



Charge totale rejetée l'année précédente (kg/an)



0

Volet « Emissions de polluants dans l'air »

Polluants rejetés

Polluant *



Nature du polluant



Quantité rejetée totale (kg/an) *



Dont accidentelle (kg/an) *



Quantité rejetée totale l'année précédente (kg/an)



0

Quantité accidentelle rejetée l'année précédente (kg/an)



0

Classe de méthode *



Calculé



Méthode détaillée *



Commentaire



Pièces justificatives

Choisir

Supprimer

Télécharger

Aucun fichier choisi

Choisissez un fichier via la popup ou glissez-déposez le ici.

Commentaire relatif à la pièce jointe

LCP

Points de rejets

Sélection dans un tableau afin de voir les polluants associés.

Polluants

Polluant

Concentration moyenne annuelle (mg/Nm³) *

Concentration mensuelle maximale (mg/Nm³) *

Concentration journalière maximale (mg/Nm³) *

Techniques d'épuration

Efficacité d'épuration (%)

Date du dernier contrôle des appareils de mesure

Quantité rejetée totale (kg/an) *

Quantité rejetée totale l'année précédente (kg/an)

Classe de méthode *

Activités COV

Code du solvant

Activité liée

Concerné

Cette activité génère-t-elle des rejets canalisés? *

Rejets canalisés

Code du solvant *

Activité liée

Dénomination de la cheminée *

Concentration en COV totaux (mg C/Nm³) *

Débit (Nm³/h) *

Débit massique annuel (tonnes C/an) sauf COV4 (tonnes COV/an) *

Emissions diffuses

Code du solvant

Activité liée

Choix de la méthode de calcul des émissions diffuses *

Solvants organiques utilisés à l'entrée (I) - I1 *

Solvants organiques utilisés à l'entrée (I) - I2 *

Solvants organiques à la sortie (O) - O1 *

Solvants organiques à la sortie (O) - O2 *

Solvants organiques à la sortie (O) - O3 *

Solvants organiques à la sortie (O) - O4 *

Solvants organiques à la sortie (O) - O9 *

Emissions diffuses (% de la quantité en entrée)

Choix de calcul différent :

Choix de la méthode de calcul des émissions diffuses *

Solvants organiques utilisés à l'entrée (I) - I1 *

Solvants organiques utilisés à l'entrée (I) - I2 *

Solvants organiques à la sortie (O) - O1 *

Solvants organiques à la sortie (O) - O5 *

Solvants organiques à la sortie (O) - O6 *

Solvants organiques à la sortie (O) - O7 *

Solvants organiques à la sortie (O) - O8 *

Schémas de réduction

Code du solvant



Activité associée



Avez-vous fait une demande préalable pour utiliser un schéma de réduction ?



Masse totale d'extraits secs comprise dans la quantité d'encre *

Masse totale d'extraits secs comprise dans la quantité de revêtement *

S'agit-il d'une nouvelle installation ?



S'agit-il de revêtement de textiles, de tissus, de feuilles ou papiers ?



S'agit-il de revêtement en contact avec les aliments ou utilisés dans l'industrie aéronautique ?



S'agit-il d'autres revêtements ?



S'agit-il d'une installation dont la conso ann de solv est inférieure ou égale à 15t/an ?



La quantité de solvant utilisée est-elle inférieure ou égale à 25 tonnes/an ?



Emission annuelle de référence (tonnes) *

Emission cible (tonnes) *

Emission cible (tonnes) pour installation nouvelle *

Emission cible (installation consommant moins de 25 tonnes par an) *

Emission cible (installation consommant plus de 25 tonnes par an) *

Emission cible (installation consommant moins de 15 tonnes par an) *

Emission cible (installation consommant plus de 15 tonnes par an) *

Emission cible (tonnes) pour installation existante *

Emission effective de solvants (tonnes) *

Cas particuliers

Code du solvant

COV 11

Activité associée

Nettoyage à sec

Consommation en solvants (tonnes/an) *

Emissions totales de COV (tonnes/an) *

Quantité de produit nettoyé et séché (tonnes par an) *

Volet « Déchets -Producteurs »

Liste de vos déchets

Libellé du déchet *

Description du déchet

Libellé du code wallon du déchet *

[Lien vers le référentiel officiel des codes wallons](#)

Déchet dangereux



Déchet inerte



Déchet ménager



Déchet organique biodégradable



Déchet combustible



Etat *

Unité de rapportage du déchet *

S'agit-il d'un déchet généré en interne ?



S'agit-il d'un déchet alimentaire ?



S'agit-il d'une boue ?



Pourcentage de matière sèche (%)

Densité (t/m³)

Poids unitaire (kg/pièce)

Date de création *

Je souhaite supprimer définitivement ce déchet de ma liste



Commentaire

Liste de vos destinataires

Nom personnel du destinataire

Type de destinataire

Nom officiel du destinataire *

Forme juridique

Numéro BCE

Numéro TVA

Rue

Numéro du bâtiment

Boîte postale

Commune

Code postal

Pays

Si pays étranger, cette partie apparaît en plus :

Destinataire étranger - Siège social

Nom du destinataire étranger *

Type de destinataire étranger

Forme juridique (siège social)

Rue (siège social)

Numéro du bâtiment (siège social)

Boîte postale (siège social)

Commune (siège social)

Code postal (siège social)

Pays (siège social)

Déchets de provenances externes

Déchet *

Pays de provenance *

Région belge de provenance *

Quantité de l'année écoulée *

Unité de l'année écoulée

Poids sec (t) de l'année écoulée

Quantité de l'année précédente

Unité de l'année précédente

Commentaire

Si autre pays que la Belgique, on ne doit pas renseigner la région.

Gestion des déchets

Déchet *

Sortie du site



Traitement sur site



Recyclage interne



Stockage sur site



Destinataire *

Type de destinataire

Pays de destination *

Région belge de destination *

Traitement final *

Classe de méthode de mesure *

Si traitement sur site, interne... :

Sortie du site



Traitement sur site



Recyclage interne



Stockage sur site



Destinataire *

Type de destinataire

Pays de destination *

Région belge de destination *

Classe de méthode de mesure *

Méthode de mesure *

Quantité de l'année écoulée *

Unité de l'année écoulée

Poids sec (t) de l'année écoulée

Quantité de l'année précédente

Unité de l'année précédente

Commentaire

Plan de prévention déchet

Plan de Prévention Déchet

Choisir

Supprimer

Télécharger

Aucun fichier choisi

Choisissez un fichier via la popup ou glissez-déposez le ici.

Commentaire

Volet « Energie »

Liste de vos vecteurs énergétiques Ajout d'un vecteur énergétique à votre liste

Dénomination officielle		Dénomination propre *	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Pouvoir Calorifique Inférieur ou PCI (GJ/t) officiel	PCI (GJ/Nm³) officiel	Pouvoir Calorifique Inférieur ou PCI (GJ/t) propre	PCI (GJ/Nm³) propre
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pouvoir Calorifique Supérieur ou PCS (GJ/t) officiel	PCS (GJ/Nm³) officiel	Pouvoir Calorifique Supérieur ou PCS (GJ/t) propre	PCS (GJ/Nm³) propre
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Densité (t/m³) officielle		Densité (t/m³) propre	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Fraction de biomasse (%) officiel		Fraction de biomasse (%) propre	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
		Date de création propre (date de dernière mise à jour)	
		<input type="text"/>	
		Date d'archivage	
		<input type="text"/>	
S'agit-il d'un déchet interne ou d'un combustible fossile ?		Commentaire	
☐		<input type="text"/>	

Entrées d'énergie : achats externes, biogaz interne consommé sur place et déchets traités sur site en valorisation énergétique

Vecteur énergétique *		
<input type="text"/>		
Vecteur interne ?	Origine (Fournisseur) *	
☐	<input type="text"/>	
Quantité d'énergie *	Unité de mesure *	Quantité standard d'énergie (GJ)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Quantité d'énergie de l'année précédente	Unité de mesure de l'année précédente	Quantité standard d'énergie de l'année précédente (GJ)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Commentaire		
<input type="text"/>		

Autoproduction d'énergie

Quantité d'énergie en entrée

Vecteur énergétique

Quantité d'énergie *

Unité de mesure *

Quantité standard d'énergie (GJ)

Quantité d'énergie de l'année précédente

Unité de mesure de l'année précédente

Quantité standard d'énergie de l'année précédente (GJ)

Commentaire

Quantité d'énergie produite

Nom de l'installation

Vecteur énergétique

Quantité d'énergie *

Unité de mesure *

Quantité standard d'énergie (GJ)

Quantité d'énergie de l'année précédente

Unité de mesure de l'année précédente

Quantité standard d'énergie de l'année précédente (GJ)

Commentaire

Ventes totales d'énergie

Si pas de ventes, rien à compléter. Si ventes :

Vente d'énergie

Je n'ai pas vendu d'énergie durant l'année écoulée

☐

⚠ Pour pouvoir vendre de l'énergie, vous devez avoir complété le cadre relatif à l'autoproduction d'énergie. Pour ajouter une nouvelle installation d'autoproduction d'énergie, cliquez sur le bouton d'accès à votre liste d'installations.

Vecteur énergétique *

Vente destinée au réseau public

☐

Autre destination *

Année écoulée

Quantité d'énergie *

Unité de mesure *

Quantité standard d'énergie (GJ)

Année précédente

Quantité d'énergie de l'année précédente

Unité de mesure de l'année précédente

Quantité standard d'énergie de l'année précédente (GJ)

Commentaire

Bilan de consommation d'énergie

Entrée totale d'énergie (GJ)	-	Entrée totale en transformation (GJ)	+	Autoproduction totale d'énergie (GJ)	-	Sortie en vente totale d'énergie (GJ)
		0		0		0
				Autoconsommation totale d'énergie (GJ)		
				(0)		
=						
Consommation totale d'énergie de l'année écoulée (GJ)						
Consommation totale d'énergie de l'année précédente (GJ)						
0						

Commentaire

Consommation d'énergie par installation

Installation

Nom de l'installation *

Consommation totale année écoulée

Vecteur énergétique

Vecteur énergétique *

Analyse

Unité de mesure *

Unité de mesure de l'année précédente

Quantité d'énergie ou part du total (%) *

0

Quantité d'énergie de l'année précédente

Quantité d'énergie standard (GJ)

0

Quantité d'énergie standard (GJ) de l'année précédente

Commentaire

Consommation d'énergie par usage

Usage

Type d'usage *

Usage *

Vecteur énergétique

Vecteur énergétique *

Consommation totale année écoulée

Analyse

Unité de mesure *

Unité de mesure de l'année précédente

Quantité d'énergie ou part du total (%) *

Quantité d'énergie de l'année précédente

Quantité d'énergie standard (GJ)

Quantité d'énergie standard (GJ) de l'année précédente

Commentaire

Afin de compléter votre déclaration des émissions de gaz à effet de serre, merci de vous diriger vers le système ETSWAP : <https://www.ets-awac.be>

Signature

Formulaire signé *

Choisir

Supprimer

Télécharger

Aucun fichier choisi

Choisissez un fichier via la popup ou glissez-déposez-le ici.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du ... (date) établissant le formulaire de notification périodique de données environnementales.

Namur, le ... **13 AVR. 2026**

Le Ministre



Coppieters Yves

Annexe 2 – Volets du formulaire à compléter en fonction des seuils et activités

1. Industries d'activités énergétiques			
	Activité	Seuil de capacité	Volets du formulaire
a)	Combustion de combustibles	Dans des installations de puissance thermique nominale totale supérieure à 20 MWth (sauf déchets dangereux ou municipaux)	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
		Dans des installations de puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MWth	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
		Dans des installations de puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MWth si les installations de combustion sont reliées à une même cheminée	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
b)	Raffinage de pétrole et de gaz	* 1	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
c)	Production de coke	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
d)	Gazéification ou liquéfaction :		

	1) de charbon ;	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	2) d'autres combustibles.	Dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 20 MWth	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
e)	Broyeurs à charbon	D'une capacité égale ou supérieure à une tonne par heure	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
f)	Installations pour la fabrication de produits à base de charbon et de combustibles non fumigènes solides	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

2. Production et transformation des métaux

	Activité	Seuil de capacité	Volets du formulaire
a)	Grillage ou frittage de minerai métallique, y compris de minerai sulfuré	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
b)	Production de fonte ou d'acier (fusion primaire ou secondaire), y compris par coulée continue	Avec une capacité supérieure à 2,5 tonnes par heure	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
c)	Transformation des métaux ferreux :		

	1) exploitation de laminoirs à chaud ;	D'une capacité supérieure à 20 tonnes d'acier brut par heure	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	2) opérations de forgeage à l'aide de marteaux ;	Dont l'énergie de frappe dépasse 50 kilojoules par marteau et pour lesquelles la puissance calorifique mise en œuvre est supérieure à 20 MWth	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	3) application de couches de protection de métal en fusion.	Avec une capacité de traitement supérieure à 2 tonnes d'acier brut par heure	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
d)	Exploitation de fonderies de métaux ferreux	D'une capacité de production supérieure à 20 tonnes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
e)	Transformation des métaux non ferreux :		
	1) production de métaux bruts non ferreux à partir de minerais, de concentrés ou de matières premières secondaires par procédés métallurgiques, chimiques ou électrolytiques ;	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	2) fusion, y compris alliage, de métaux non ferreux incluant les produits de récupération et exploitation de fonderies de métaux non ferreux.	Avec une capacité de fusion supérieure à 4 tonnes par jour pour le plomb et le cadmium ou à 20 tonnes par jour pour tous les autres métaux	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

f)	Traitement de surface de métaux ou de matières plastiques par un procédé électrolytique ou chimique	Pour lequel le volume des cuves affectées au traitement est supérieur à 30 m ³	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
----	---	---	---

3. Industrie minérale			
	Activité	Seuil de capacité	Volets du formulaire
a)	Extraction souterraine et opérations connexes	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
b)	Extraction à ciel ouvert et exploitation en carrière	Lorsque la superficie du site où sont effectuées des opérations d'extraction est supérieure à 25 hectares	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
c)	Production de ciment, de chaux et d'oxyde de magnésium :		
	1) production de clinker (ciment) dans des fours rotatifs ;	Avec une capacité de production supérieure à 500 tonnes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	2) production de clinker (ciment) dans d'autres types de fours ;	Avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	3) production de chaux dans des fours ;	Avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

	4) production d'oxyde de magnésium dans des fours.	Avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
d)	Production d'amiante ou fabrication de produits à base d'amiante	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
e)	Fabrication du verre, y compris de fibres de verre	Avec une capacité de fusion supérieure à 20 tonnes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
f)	Fusion de matières minérales, y compris production de fibres minérales	Avec une capacité de fusion supérieure à 20 tonnes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
g)	Fabrication de produits céramiques par cuisson, notamment de tuiles, de briques, de pierres réfractaires, de carrelages, de grés ou de porcelaines	Avec une capacité de production supérieure à 75 tonnes par jour, et/ou dans un four avec une capacité supérieure à 4 m ³ et une densité d'enfournement de plus de 300 kg/m ³ par four	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

4. Industrie chimique

Aux fins de la présente partie, la production, pour les catégories d'activités répertoriées dans cette partie, désigne la production en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique des matières ou groupes de matières énumérés aux points ci-dessous.

	Activité	Seuil de capacité	Volets du formulaire
--	----------	-------------------	----------------------

a)	<p>Production de produits chimiques organiques, tels que :</p> <p>1) hydrocarbures simples (linéaires ou cycliques, saturés ou insaturés, aliphatiques ou aromatiques) ;</p> <p>2) hydrocarbures oxygénés, notamment alcools, aldéhydes, cétones, acides carboxyliques, esters, et mélanges d'esters, acétates, éthers, peroxydes et résines époxydes ;</p> <p>3) hydrocarbures sulfurés ;</p> <p>4) hydrocarbures azotés, notamment amines, amides, composés nitreux, nitrés ou, nitratés, nitriles, cyanates, isocyanates ;</p> <p>5) hydrocarbures phosphorés ;</p> <p>6) hydrocarbures halogénés ;</p> <p>7) dérivés organométalliques ;</p> <p>8) matières plastiques (polymères, fibres synthétiques, fibres à base de cellulose) ;</p> <p>9) caoutchoucs synthétiques ;</p> <p>10) colorants et pigments ;</p> <p>11) tensioactifs et agents de surface.</p>	*	<p>Volet Coordonnées</p> <p>Volet Activités</p> <p>Volet Installations</p> <p>Volet Points de rejet</p> <p>Volet Indicateurs d'activité</p> <p>Volet Energie</p> <p>Volet Emissions de polluants dans l'air</p> <p>Volet Rejets de polluants dans l'eau</p> <p>Volet Déchets - Producteurs</p>
b)	<p>Fabrication de produits chimiques inorganiques, tels que :</p> <p>1) gaz, tels qu'ammoniac, chlore ou chlorure d'hydrogène, fluor ou fluorure d'hydrogène, oxydes de carbone, composés sulfuriques, oxydes d'azote, hydrogène, dioxyde de soufre, chlorure de carbonyle ;</p> <p>2) acides, tels qu'acide chromique, acide fluorhydrique, acide phosphorique, acide nitrique, acide chlorhydrique, acide sulfurique, oléum, acides sulfurés ;</p> <p>3) bases, telles qu'hydroxyde, d'ammonium, hydroxyde de potassium, hydroxyde de sodium ;</p> <p>4) sels, tels que chlorure d'ammonium, chlorate de potassium, carbonate de potassium, carbonate de sodium, perborate, nitrate d'argent ;</p> <p>5) non-métaux, oxydes métalliques ou autres composés inorganiques, tels que carbure de calcium, silicium, carbure de silicium.</p>	*	<p>Volet Coordonnées</p> <p>Volet Activités</p> <p>Volet Installations</p> <p>Volet Points de rejet</p> <p>Volet Indicateurs d'activité</p> <p>Volet Energie</p> <p>Volet Emissions de polluants dans l'air</p> <p>Volet Rejets de polluants dans l'eau</p> <p>Volet Déchets - Producteurs</p>

c)	Fabrication d'engrais à base de phosphore, d'azote ou de potassium (engrais simples ou composés)	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
d)	Fabrication de produits phytosanitaires ou de biocides	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
e)	Fabrication de produits pharmaceutiques, y compris d'intermédiaires	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
f)	Fabrication d'explosifs	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

5. Gestion des déchets et traitement des eaux usées

	Activité	Seuil de capacité	Volets du formulaire
--	----------	-------------------	----------------------

a)	<p>Elimination ou valorisation des déchets dangereux, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <p>1) traitement biologique ;</p> <p>2) traitement physico-chimique ;</p> <p>3) mélange avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux points « Elimination ou valorisation de déchets dangereux » et « Elimination ou récupération de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de co-incinération des déchets » ;</p> <p>4) reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux points « Elimination ou valorisation de déchets dangereux » et « Elimination ou récupération de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de co-incinération des déchets » ;</p> <p>5) récupération/ régénération des solvants ;</p> <p>6) recyclage/ récupération de matières inorganiques autres que des métaux ou des composés métalliques ;</p> <p>7) régénération d'acides ou de bases ;</p> <p>8) récupération des composés utilisés pour la réduction de la pollution ;</p> <p>9) récupération des constituants des catalyseurs ;</p> <p>10) régénération et autres réutilisations des huiles ;</p> <p>11) lagunage.</p>	<p>Avec une capacité supérieure à 10 tonnes par jour</p>	<p>Volet Coordonnées</p> <p>Volet Activités</p> <p>Volet Installations</p> <p>Volet Points de rejet</p> <p>Volet Indicateurs d'activité</p> <p>Volet Energie</p> <p>Volet Emissions de polluants dans l'air</p> <p>Volet Rejets de polluants dans l'eau</p> <p>Volet Déchets - Centres de traitement</p>
----	--	--	--

b)	<p>Elimination ou récupération de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de co-incinération des déchets :</p> <p>1) pour les déchets non dangereux ;</p>	<p>Avec une capacité égale ou supérieure à 2 tonnes par heure</p>	<p>Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Centres de traitement</p>
	<p>2) pour les déchets dangereux.</p>	<p>Avec une capacité supérieure à 10 tonnes par jour</p>	<p>Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Centres de traitement</p>
c)	<p>Elimination des déchets non dangereux, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes (à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaire) :</p> <p>1) traitement biologique ;</p> <p>2) traitement physico-chimique ;</p> <p>3) prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la co-incinération ;</p> <p>4) traitement du laitier et des cendres ;</p> <p>5) traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants.</p>	<p>Avec une capacité supérieure à 50 tonnes par jour</p>	<p>Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Centres de traitement</p>
d)	<p>Valorisation, ou mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux entraînant une ou plusieurs des activités suivantes (à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaire) :</p> <p>1) traitement biologique ;</p> <p>2) prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la co-incinération ;</p> <p>3) traitement du laitier et des cendres ;</p> <p>4) traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants.</p>	<p>Avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour.</p> <p>Lorsque la seule activité de traitement des déchets exercée est la digestion anaérobie, la capacité pour cette activité doit être supérieure à 100 tonnes par jour</p>	<p>Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Centres de traitement</p>

e)	Centres d'enfouissement technique (au sens de l'article 2 18° du Décret relatif aux déchets du 27 juin 1996), à l'exception des centres d'enfouissement technique de déchets inertes et des centres d'enfouissement technique qui ont été définitivement fermés avant le 16 juillet 2001 ou dont la phase de post-gestion, visée à l'article 37 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2003 fixant les conditions sectorielles d'exploitation des centres d'enfouissement technique, s'est achevée	Recevant plus de 10 tonnes par jour ou d'une capacité totale supérieure à 25 000 tonnes	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Centres de traitement
f)	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas du point « Centres d'enfouissement technique... » ci-dessus, dans l'attente d'une des activités énumérées aux points « Elimination ou valorisation des déchets dangereux », « Elimination ou récupération de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de co-incinération des déchets », « Centres d'enfouissement technique... » et « 5.a.6 », à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte	Avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Centres de traitement
g)	Stockage souterrain de déchets dangereux	Avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Centres de traitement
h)	Elimination ou recyclage de carcasses ou de déchets animaux	Avec une capacité de traitement supérieure à 10 tonnes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Centres de traitement
i)	Traitement des eaux urbaines résiduaires	Dans des installations de capacité égale ou supérieure à 50 000 équivalents habitants	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

j)	Traitement des eaux industrielles résiduaires, provenant d'une ou de plusieurs des activités énumérées dans la présente annexe, dans des installations autonomes ne relevant pas de la directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
k)	Traitement des eaux industrielles résiduaires d'entreprises pour lesquelles les substances reprises à l'annexe II du règlement (CE) No 166/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 janvier 2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, et modifiant les directives 91/689/CEE et 96/61/CE du Conseil, sont jugées pertinentes	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

6. Fabrication du papier et du bois

	Activité	Seuil de capacité	Volets du formulaire
a)	Fabrication, dans des installations industrielles, de :		
	1) pâte à papier à partir du bois ou d'autres matières fibreuses ;	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	2) papier ou carton ;	Avec une capacité de production supérieure à 20 tonnes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	3) un ou plusieurs des panneaux à base de bois suivants : panneaux de particules orientées, panneaux d'aggloméré, panneaux de fibres ;	Avec une capacité de production supérieure à 600 m ³ par jour pour les panneaux de particules orientées ou une capacité de production supérieure à 20 tonnes par jour pour les panneaux d'aggloméré et les panneaux de fibres de bois	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	4) panneaux de contreplaqué.	Avec une capacité de production supérieure à 20 tonnes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

b)	Préservation du bois et des produits dérivés du bois au moyen de produits chimiques, autre que le seul traitement contre la coloration	Avec une capacité de production supérieure à 50 m ³ par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
----	--	---	---

7. Elevage intensif et aquaculture

	Activité	Seuil de capacité	Volets du formulaire
a)	Elevage intensif de volailles ou de porcs	Avec plus de 40000 emplacements pour les volailles	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
		Avec plus de 2000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg)	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
		Avec plus de 750 emplacements pour les truies	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
b)	Aquaculture intensive	Avec une capacité de production supérieure à 1000 tonnes de poissons et crustacés par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

8. Produits d'origine animale ou végétale issus de l'industrie alimentaire et des boissons

	Activité	Seuil de capacité	Volets du formulaire
a)	Exploitation d'abattoirs	Avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes de carcasses par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

b)	Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus :		
	1) uniquement de matières premières animales (autre que le lait exclusivement);	Avec une capacité de production supérieure à 75 tonnes de produits finis par jour (l'emballage n'est pas compris dans le poids final du produit)	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	2) uniquement de matières premières végétales ;	Avec une capacité de production supérieure à 300 tonnes de produits finis par jour Ou à 600 tonnes par jour lorsque l'installation fonctionne pendant une durée maximale de 90 jours consécutifs en un an (l'emballage n'est pas compris dans le poids final du produit)	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	3) matières premières animales et végétales, aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés.	Avec une capacité de production, exprimée en tonnes de produits finis par jour, supérieure à : -> 75 si A est égal ou supérieur à 10, Ou -> $[300 - (22,5 \cdot A)]$ dans tous les autres cas Où «A» est la proportion de matière animale (en pourcentage de poids) dans la quantité entrant dans le calcul de la capacité de production de produits finis (l'emballage n'est pas compris dans le poids final du produit)	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
c)	Traitement et transformation du lait exclusivement	La quantité de lait revue étant supérieure à 200 tonnes par jour (valeur moyenne sur une base annuelle)	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

9. Autres activités			
	Activité	Seuil de capacité	Volets du formulaire

a)	Prétraitement (opérations de lavage, blanchiment, mercerisation) ou teinture de fibres textiles ou de textiles	Avec une capacité de traitement supérieure à 10 tonnes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
b)	Tannage des peaux	Avec une capacité de traitement supérieure à 12 tonnes de produits finis par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
c)	Traitement de surface de matières, d'objets ou de produits à l'aide de solvants organiques, notamment pour les opérations d'apprêt, d'impression, de couchage, de dégraissage, d'imperméabilisation, de collage, de peinture, de nettoyage ou d'imprégnation	Avec une capacité de consommation de solvant organique supérieure à 150 kg par heure ou à 200 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
d)	Fabrication de carbone (charbon dur) ou d'électrographite par combustion ou graphitisation	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
e)	Construction, peinture ou décapage de bateaux	Avec une capacité d'accueil des bateaux supérieure à 100 m de long	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
f)	Captage des flux de CO2 provenant d'installations relevant de la présente annexe, en vue du stockage géologique conformément à la directive 2009/31/CE	*	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

g)	Blanchisseries industrielles, teintureries, salons lavoirs, services de nettoyage des vêtements, linges et autres textiles pour particuliers à l'exclusion du nettoyage à sec	Avec une capacité de lavage de linge supérieure à 500 kilogrammes par jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
h)	Imprimerie 1) de journaux ;	Lorsque la quantité d'encre utilisée est supérieure à 100 litres/jour	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	2) autres imprimeries ;	Lorsque la quantité d'encre utilisée ou de produits consommés pour revêtir le support est supérieure à 10 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs
	3) autres activités annexes à l'imprimerie.	Lorsque la quantité de papier consommée est supérieure à 2500 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Rejets de polluants dans l'eau Volet Déchets - Producteurs

10. Installations et activités s'inscrivant dans un plan de prévention des déchets en exécution du chapitre VIII du décret fiscal du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne et portant modification du décret du 06 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes

	Activité	Seuil de capacité	Volets du formulaire
			Volet Déchets - Producteurs

11. Installations et/ou activités consommant² des solvants

	Activité	Seuil de capacité	Volets du formulaire
a)	COV-01 Impression sur rotative offset à sécheur thermique	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 15 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs

b)	COV-02 Héliogravure d'édition	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 25 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
c)	COV-03 Autres activités d'impression :		
	1) COV-03.01 autres unités d'héliogravures, flexographie, impression sérigraphique ou rotative, contre collage ou vernissage	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 15 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
	2) COV-03.02 impression sérigraphique ou rotative sur textiles/cartons	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 30 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
d)	COV-04 Nettoyage de surface	Lorsque la consommation ³ de solvant est supérieure à 1 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
e)	COV-05 Autres nettoyages de surface	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 2 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
f)	COV-06 Revêtement et retouche des véhicules	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 0,5 tonne par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
g)	COV-07 Laquage en continu	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 25 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs

h)	COV-08 Autres revêtements, y compris le revêtement de métaux, de plastiques, de textiles, de feuilles de papier	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 5 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
i)	COV-09 Revêtement de fils de bobinage	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 5 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
j)	COV-10 Revêtement de surface en bois	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 15 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
k)	COV-12 Imprégnation du bois	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 25 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
l)	COV-13 Revêtement du cuir	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 10 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
m)	COV-14 Fabrication de chaussures	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 5 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
n)	COV-15 Stratification de bois et de plastique	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 5 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs

o)	COV-16 Revêtement adhésif	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 5 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
p)	COV-17 Fabrication de préparations, revêtements, vernis, encres et colles	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 100 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
q)	COV-18 Conversion de caoutchouc	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 15 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
r)	COV-19 Extraction d'huiles végétales et de graisses animales et activités de raffinage d'huile végétale	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 10 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
s)	COV-20 Fabrication de produits pharmaceutiques	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 50 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs
t)	COV-21 Revêtement de véhicules (automobiles, cabines de camion, camionnettes, camions et autobus) neufs ⁴	Lorsque la consommation de solvant est supérieure à 15 tonnes par an	Volet Coordonnées Volet Activités Volet Installations Volet Points de rejet Volet Indicateurs d'activité Volet Energie Volet Emissions de polluants dans l'air Volet Déchets - Producteurs

¹ L'astérisque indique qu'aucun seuil de capacité n'est applicable : tous les établissements exerçant l'activité décrite sont soumis à notification

² Consommation : quantité totale de solvants organiques utilisée dans une installation par année de calendrier ou de toute autre période de douze mois, moins les COV récupérés en vue de leur réutilisation

³ Les substances ou mélanges auxquels sont attribuées, ou sur lesquels doivent être apposées, les mentions de danger H340, H350, H350i, H360D ou H360F en raison de leur teneur en MOV classés cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction en vertu du Règlement (BE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

⁴ Lorsque les installations de revêtements de véhicules neufs présentent un seuil de consommation de solvant inférieur aux valeurs visées ci-après, les seuils de la rubrique COV-6 sont applicables.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du ... (date) établissant le formulaire de notification périodique de données environnementales.

Namur, le ... **1 3 AVR. 2026**

Le Ministre

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Coppieters', is written over the printed name.

Coppieters Yves